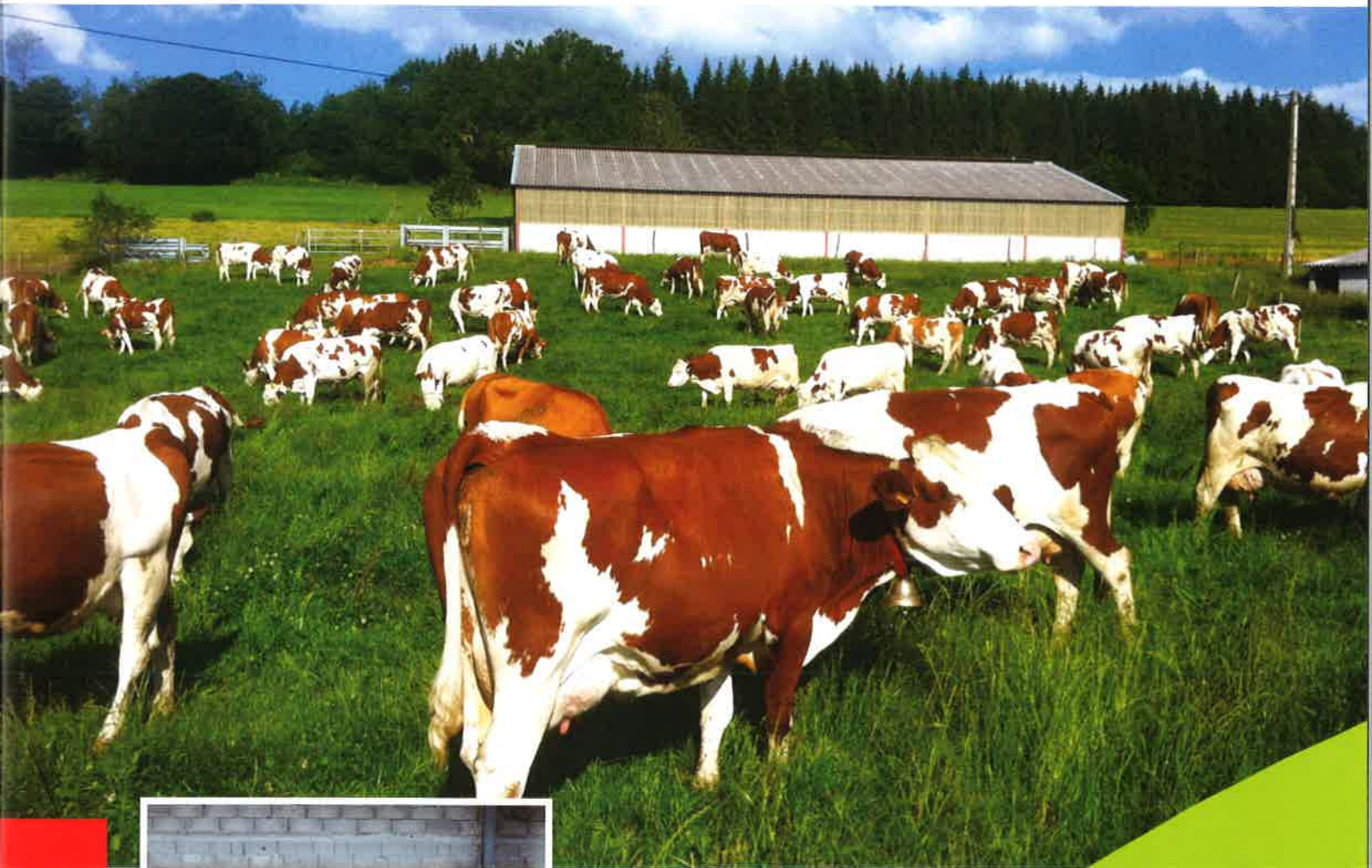


# ACTUALITÉ BOVINS LAIT

Résultats techniques en hausse  
et recherche des gains potentiels  
pour passer la crise

Gestion Technique Innovation



## Bovins viande

Des pistes analysées pour  
améliorer le disponible

## Concours des prairies fleuries

La visite du jury  
suivie pas à pas

## Autonomie dans les exploitations d'élevage

«Mes terres, mes bêtes, piloter mon  
déséquilibre sol-troupeau» : précisions

## Inosys Réseaux d'élevage

Fiche Autosysel «récolte - conservation des  
fourrages» sur une ferme bovin lait


N°172



AGRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
AVEYRON

Bimestriel de la Chambre  
d'agriculture de l'Aveyron

Juin - Juillet 2017



Le 1<sup>er</sup> juin en fin de matinée, le jury du concours des prairies fleuries organisé par le Parc des Grands Causses visitait la prairie de M. Alric, éleveur en broutard limousin à Saint-Laurent d'Olt.



## Concours 2017 des prairies fleuries en Aveyron (Volet 1)

# Dans les pas du jury, visite des prairies sur Saint-Laurent d'Olt et Campagnac

**Aujourd'hui présent partout en France, le concours général agricole des prairies fleuries met en avant des prairies permanentes d'excellence et le savoir-faire des agriculteurs qui les valorisent. Pour découvrir cette opération, emboîtons le pas au jury du concours organisé par le Parc naturel régional des Grands Causses. Avec, sous les feux de la rampe en 2017, la vallée du Lot et de la Serre.**



Les prairies fleuries sont des herbages, non semés, riches en espèces, qui sont fauchés ou pâturés pour nourrir le bétail.

Venu d'Outre-Rhin, le concours des prairies fleuries a été lancé en France en 2007 sur le territoire du Parc naturel régional des Bauges. D'année en année, cette initiative s'est propagée à d'autres régions, atteignant en 2010 une envergure nationale. Et, en 2014, le concours des prairies fleuries rejoignait la grande famille du Concours général agricole.

En Aveyron, l'opération s'est développée à partir de 2012 sous la houlette du Parc naturel régional des Grands Causses. De-

puis, le Parc a organisé chaque année ce concours, en ciblant à chaque fois une micro-région de son territoire : le Lévézou en 2012, les Monts de Lacaune en 2013, les Avant-Causses en 2014, la Vallée de la Dourbie en 2015, la région de Séverac d'Aveyron en 2016, et pour 2017 la Vallée du Lot et de la Serre (région de Saint-Laurent d'Olt - Campagnac).

*«Le fait d'organiser le concours sur une petite zone a plusieurs avantages, explique Laure Jacob, chargée de mission «milieux naturels, faune, flore» au Parc et cheville ouvrière de l'organisation du concours. D'une*

### Les concours essaient...

- En plus du concours organisé chaque année par le PNR Grands Causses sur son territoire, l'Aveyron a compté en 2013 et 2016 un deuxième concours, organisé par l'Adasea d'Oc Rural Concept, sur la région naturelle du Causse Comtal (en 2013) et sur les sites Natura 2000 «Causse Comtal» et «Vieux arbres de la Haute Vallée de l'Aveyron et des abords du Causse Comtal» (en 2016).
- En 2017, un autre concours a vu le jour sur le territoire du futur PNR Aubrac, qui s'étend sur l'Aveyron, le Cantal et la Lozère : pour cette première édition, les 10 candidats retenus étaient tous lozériens.



## Pour le Parc et les agriculteurs, une opération aux intérêts multiples

Pour Laure Jacob, chargée de mission «milieux naturels, faune, flore» au Parc des Grands Causses, le concours des prairies fleuries présente de nombreux atouts : «Il montre que les Parcs s'intéressent à l'agriculture "vraie" et, pour notre Parc, que cet intérêt se porte sur tout son territoire, et pas uniquement sur la zone plus emblématique des causses... Il permet de mettre en lumière des agriculteurs «lambda», pas nécessairement engagés dans une démarche particulière comme la Bio, les MAE\* ou les signes de qualité. Ce concours met un agriculteur en face à face avec un jury qui a toujours la volonté d'être positif, en particulier lors de la restitution orale qui clôture la visite de la parcelle. Enfin, la procédure du concours est très légère pour les concurrents, qui n'ont pas de démarche particulière à faire, si ce n'est d'accorder une heure de leur temps au jury, le jour de la visite.»

\* MAE : mesure agro-environnementale.

part les exploitations participantes se trouvent sur une entité paysagère cohérente. D'autre part, cela facilite le travail de préparation et d'animation, que nous menons en lien étroit avec les élus locaux.»

L'initiative prise par le PNR Grands Causses a fait des émules : l'Adasea d'Oc a organisé deux concours en 2013 et 2016, et le Syndicat mixte de préfiguration du PNR Aubrac a organisé cette année son premier concours (lire en encadré)

### Une petite région, 8 concurrents et autant de prairies en concours

Au concours des prairies fleuries du PNR Grands Causses, huit exploitations (et donc huit prairies) entrent en lice chaque année. En 2017, la petite région choisie était celle de Saint-Laurent d'Olt - Campagnac. Evelyne Stahl, élue communale à Saint-Laurent, a effectué la recherche des concurrents. «Ce concours est l'un des moyens de mettre le projecteur sur la population des agriculteurs, omniprésente dans la région mais trop peu visible», plaide-t-elle. Une fois les concurrents potentiels connus, une présélection est effectuée si nécessaire par le Parc, pour ne retenir au final que huit exploitations et autant de prairies.

### Des candidats volontaires et motivés

«Les candidats à ce concours sont des agriculteurs volontaires pour mettre en avant leurs prairies et leurs savoir-faire, explique Benoît Delmas. Les parcelles qu'ils présentent doivent être pleinement intégrées dans le système fourrager et avoir de l'antériorité en tant que prairie permanente. Cette dernière exigence n'est pas du tout un problème, car les parcelles soumises

au jury sont souvent en prairie depuis plusieurs décennies.»

### Des prairies classées dans une même catégorie

Pour que le jury puisse comparer les prairies en concours, celles-ci doivent être du même type, sachant que cinq catégories ont été définies au plan national, en fonction du mode d'exploitation et des caractéristiques pédoclimatiques de la zone :

- pâturage exclusif,
- pâturage et fauche (dans l'ordre),
- fauche et pâturage (dans l'ordre) en plaine et piémont moyen,
- fauche et pâturage en plaine et piémont humide,
- fauche et pâturage en montagne et haute montagne.

Les prairies qui étaient présentées au concours 2017 pour le PNR Grands Causses appartiennent à la catégorie "fauche et pâturage en plaine ou piémont moyen".

### Rôle et composition du jury à pied d'œuvre dans les parcelles

#### Des parcelles à juger sur leur équilibre agri-écologique

Le jury chargé de visiter et de noter les parcelles s'appuie sur une méthodologie et des grilles de notation élaborées au plan national. La démarche peut être résumée en trois points forts, consistant à évaluer : les propriétés de la parcelle sur le plan de la production agricole et sur le plan écologique ; la contribution de la diversité floristique à la production ; la cohérence de l'usage de la parcelle au sein de l'exploitation et du territoire. Ces différentes notions seront abordées plus en détail dans le second article que GTI Magazine consacra au concours agricole des prairies fleuries (lire encadré en p.5).



Pour organiser le concours, le Parc des Grands Causses s'appuie sur les élus locaux, comme ici Evelyne Stahl, conseillère municipale (commission économie) à Saint Laurent d'Olt.



Pour Emmanuelle Gazel, vice-présidente du Parc et présidente du concours des prairies fleuries 2017, le point fort du concours est «d'être au croisement entre l'agronomie et l'intérêt pour la biodiversité».

### ► Un jury local structuré autour d'un petit groupe d'experts

Le passage du jury sur les parcelles en concours est la phase cruciale de l'opération. Selon les structures organisatrices, la composition du jury peut légèrement varier, mais dans tous les cas elle s'appuie sur un «noyau dur» constitué par un(e) président(e) et un collège d'experts techniques spécialistes dans trois domaines : la botanique - écologie, l'agronomie et l'apiculture.

Le jury du concours organisé par le PNR Grands Causses est présidé par un(e) élu(e) du Parc : en 2017, c'est Emmanuelle Gazel, vice-présidente du Parc (et conseillère régionale d'Occitanie) qui a tenu ce rôle. Participent aussi à ce jury un élu du territoire concerné (Evelyne Stahl en 2017) et Laure Jacob, en charge du concours au Parc.

### La visite des prairies, un protocole précis et bien rôdé

«Au Parc des Grands Causses, nous limitons à huit le nombre de parcelles en concours chaque année, afin de permettre au jury d'effectuer toutes les visites sur deux jours. Chaque visite dure donc un quart de journée : entre la présentation faite par l'agriculteur, les observations à réaliser sur la parcelle, la restitution et la délibération, le temps y est tout juste, il ne faut pas chômer !», explique Laure Jacob.

### ► Présentation de l'exploitation et de la parcelle par l'agriculteur

Avant d'entrer sur la parcelle, le jury s'entretient avec l'agricul-

teur pour lui faire préciser un certain nombre de points. La composition du cheptel et le type de production (conduite du troupeau), la SAU et sa composition, la nature des prairies et leur mode d'exploitation sont notamment abordés.

Ensuite l'agriculteur présente la prairie qui va être visitée : il précise son historique (et l'historique des pratiques), la place qu'elle occupe dans le système fourrager et dans l'alimentation des animaux, sa production (estimation quantitative et qualitative), les modalités d'exploitation (fauche - pâture) tout au long de la saison, les pratiques d'entretien (fertilisation, entretien mécanique...). Il est également invité à dire pourquoi il a choisi de présenter au concours cette parcelle en particulier.

### ► Le travail des experts : observations fines et notations codifiées

Ayant engrangé les explications de l'agriculteur, l'ensemble du jury parcourt en sa compagnie la parcelle. Les experts techniques se concentrent sur leurs observations, stylo et fiches de notation en main. En 2017, ils étaient quatre pour le concours du Parc des Grands Causses :

- pour la partie botanique, François Prudhomme, du Conser-



Avant de visiter une parcelle, le jury s'entretient avec l'agriculteur propriétaire, qui précise l'historique de la parcelle, son rôle dans le système fourrager, ses modalités d'exploitation et d'entretien etc. (Ici le 1<sup>er</sup> juin chez M. Alric).

vatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, et Elisabeth Dodinet, ethno-botaniste,

- pour la partie agronomie, Benoit Delmas, conseiller agronomie fourrages à la Chambre d'agriculture,

- pour la partie apiculture, Vincent Métral, apiculteur (et vétérinaire).

• Le botaniste François Prudhomme, qui revendique à son actif plus de 30 concours des prairies fleuries (en Midi-Pyrénées et dans les Pyrénées-Atlantiques), dresse la liste la plus exhaustive possible des espèces végétales présentes dans la prairie (monocotylédones, dont les graminées, et dicotylédones, dont les légumineuses). Une liste établie sur la base du nom scientifique des plantes, donc en latin...

• L'ethnobotaniste Elisabeth Dodinet renseigne pour sa part une fiche illustrée de nombreuses photos et intitulée «liste des plantes indicatrices de la diversité floris-



Les «experts techniques» du jury sont au moins trois (apiculteur, agronome, botaniste-écologue). Ci-dessus (de gauche à droite), les membres du jury du concours 2017 du PNR Grands Causses : Vincent Métral, apiculteur ; Benoit Delmas, agronome (Chambre d'agriculture) ; Elisabeth Dodinet, ethno-botaniste ; François Prudhomme, botaniste au Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées.



Les botanistes François Prudhomme et Elisabeth Dodinet en compagnie de M. Alric (le 1<sup>er</sup> juin 2017). La visite de chaque parcelle donne lieu à des échanges très intéressants avec l'agriculteur propriétaire. «Les agriculteurs connaissent bien la valeur agricole de leurs prairies, mais beaucoup moins la valeur botanique et la valeur patrimoniale pour la biodiversité», explique l'agronome Benoit Delmas.



Après la visite de la prairie, les experts techniques présentent à l'agriculteur propriétaire un résumé de leurs observations, assorti le cas échéant de conseils pratiques (pour l'exploitation et l'entretien). Ici, le 1<sup>er</sup> juin dernier, chez Grégory Badoc (2<sup>ème</sup> à droite).

tique». Il s'agit de repérer la présence et l'abondance de plantes appartenant à certains groupes ou familles botaniques caractéristiques de différents types de prairie (avec deux grandes tendances : prairies humides ou fraîches et pelouses). E. Dodinet observe aussi la parcelle et son environnement sous l'angle paysager et patrimonial.

• En tant qu'agronome, Benoit Delmas s'attache à cerner la valeur de la prairie en termes quantitatifs et qualitatifs. De nombreux critères entrent en jeu : la productivité de la parcelle, la valeur alimentaire et diététique du fourrage, son appétence (part de légumineuses, présence de plantes avec composés aromatiques et tanins), la souplesse d'exploitation (capacité de «report sur pied», maintien de la qualité dans le temps). Les conditions d'accès à l'eau sont

également notées (qualité globale de l'alimentation).

• Enfin, l'apiculteur du jury, Vincent Métral, observe tout ce qui peut concourir à la valeur apicole de la prairie : espèces mellifères présentes dans la parcelle et ses abords (haies, bois, cultures), qualité et évolution du potentiel mellifère au fil des saisons, contexte environnemental de la parcelle (ressource en eau, micro-climat, exposition (ou non) à des polluants...).

#### ► Une restitution «à chaud» en présence de l'agriculteur

Une fois les observations réalisées, chaque expert technique fait part aux autres membres du jury et à l'agriculteur de ses constats principaux concernant la prairie. Le cas échéant, des conseils peuvent être donnés à l'agriculteur dans le but de maintenir en l'état ou d'améliorer la valeur et l'utilisation de la parcelle. Les experts veillent, durant cette phase, à être dans une position constructive et bienveillante.

#### Délibération du jury et désignation de la prairie gagnante

Après la visite de chaque prairie, une note générale est établie sur un total de 66 points, en cumulant les notations de chaque expert : les propriétés agri-écologiques sont notées sur 42 points et la cohérence de l'usage agricole sur 24 points.

Lorsque toutes les parcelles ont été vues, les notes sont discutées au besoin, et harmonisées.

En option, le jury peut également décider de donner une note (sur 6 ou 12 points) pour la valeur paysagère ou patrimoniale (cette note n'entre toutefois pas en compte pour la finale nationale du concours).

Pour l'édition 2017, le concours des prairies fleuries du Parc des Grands Causses a été remporté par une exploitation ovin lait de Saint-Laurent d'Olt, le Gaec des Tuiliètes (Nicolas Fayet).

#### ► Pour le lauréat local, le concours se prolonge au national...

Le Parc des Grands Causses organise la remise de prix de son concours des prairies fleuries à l'automne, en présence de tous les agriculteurs qui ont participé. Le lauréat qui reçoit le prix d'excellence agro-écologique (le Gaec des Tuiliètes pour 2017) ira défendre les couleurs de sa prairie au Concours général agricole dont le résultat est proclamé au Salon International de l'Agriculture à Paris.

A l'échelle locale, la structure organisatrice peut aussi attribuer d'autres prix. Pour 2017, le PNR Grands Causses a ainsi remis un prix «coup de cœur» à William Lafon, et un prix «patrimoine» à Freddy Solignac. Au final, c'est la passion pour un métier et le savoir-faire sur des parcelles souvent inscrites de longue date dans l'histoire et le patrimoine familial, qui sont reconnus et récompensés.

Mireille Lafouge, chargée de communication technique à la Chambre d'agriculture

#### A venir, dans le prochain n° de GTI Magazine

#### Les prairies fleuries, des parcelles fourragères à haute valeur ajoutée

Loin du folklore passéiste auquel on pourrait être tenté de vouloir les cantonner, ces prairies permanentes vont «dans le sens de l'histoire». Les arguments en leur faveur sont autant d'ordre agronomique que zootechnique, économique qu'environnemental et écologique.

L'article reviendra sur ces points en compagnie du conseiller agronomie - fourrages Benoit Delmas, et présentera l'exploitation lauréate du concours 2017 du Parc des Grands Causses.

L'intervention de la mission agronomie de la Chambre d'agriculture de l'Aveyron au jury du concours général agricole des prairies fleuries est financée par le Casdar (ministère de l'Agriculture) et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.